



CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Session ordinaire 2009-2010

IB

Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

Procès-verbal de la réunion du 12 avril 2010

ORDRE DU JOUR :

1. Mission d'observation des élections municipales en Géorgie
2. Echange de vues sur la situation internationale
3. Adoption des procès-verbaux des réunions du 30 novembre 2009, 25 janvier 2010 et 8 mars 2010
4. Dossiers européens:
- Approbation des listes des documents communiqués par les institutions européennes entre le 22 et le 26 mars 2010, le 29 mars et le 2 avril 2010, et du 6 au 9 avril 2010
5. Divers

*

Présents : M. Marc Angel, Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. Xavier Bettel, M. Fernand Boden, M. Felix Braz, M. Ben Fayot, M. Norbert Hauptert, M. Fernand Kartheiser, Mme Martine Mergen, M. Marcel Oberweis, Mme Lydie Polfer

M. Georges Bach, membre du Parlement européen

M. Jean-Louis Thill, M. Eric Müller, M. Daniel Gengler, Ministère des Affaires étrangères

Mme Isabelle Barra, Secrétaire générale adjointe

Excusée : Mme Lydia Mutsch

Présidence : M. Ben Fayot, Président de la commission

*

1. **Mission d'observation des élections municipales en Géorgie**

Explications

Les élections municipales, lors desquelles soixante-trois conseils communaux ainsi que notamment le bourgmestre de Tbilissi sont à désigner, sont organisées le 30 mai 2010. L'OSCE envisage de déployer trois cent cinquante observateurs à court terme entre le 25 mai et le 4 juin. Il est proposé d'envoyer un maximum de cinq observateurs luxembourgeois. Une telle participation permet au Grand-Duché d'assumer ses responsabilités en tant que membre de la communauté internationale et de contribuer à la stabilisation de la Géorgie.

Débat

Les points suivants peuvent être retenus de la discussion :

- Le Luxembourg était le seul pays à ne pas être représenté lors de l'observation du deuxième tour des récentes élections en Ukraine. En revanche, pour les élections en Géorgie, l'OSCE n'annonce pas d'observateurs pour un éventuel deuxième tour.
- L'OSCE n'envoie pas d'observateurs dans des régions où ils seraient en danger. Il serait intéressant d'informer le Syvicol de missions d'observation d'élections communales, bien que cette information soit aussi disponible dans la presse.
- Les critiques de l'OSCE sont formulées de manière neutre et la Géorgie prend en compte les observations formulées par l'Organisation.

La participation luxembourgeoise est approuvée à l'unanimité des membres présents.

2. Echange de vues sur la situation internationale

M. le Ministre des Affaires étrangères viendra en commission lors de la prochaine réunion pour évoquer la situation au Caucase et en Afghanistan.

3. Adoption des procès-verbaux des réunions du 30 novembre 2009, 25 janvier 2010 et 8 mars 2010

Les procès-verbaux sont approuvés.

4. Dossiers européens - Listes des documents communiqués par les institutions européennes

Les listes des documents communiqués par la Commission européenne entre le 22 et le 28 mars ainsi qu'entre le 30 mars et le 12 avril 2010 suscitent les remarques suivantes :

COM (2010) 104 et 105 - coopération renforcée en matière de loi applicable au divorce

Un membre propose d'analyser les dossiers aussi sous l'angle des relations extérieures. Le Luxembourg constitue un des pays qui plaident pour une coopération renforcée en la matière, alors que d'autres pays n'en voient pas l'opportunité. Il serait opportun d'étudier les arguments qui plaident contre une coopération renforcée.

Le Président de la commission retient l'idée d'organiser une réunion jointe avec la Commission juridique.

COM (2010) 106 - temps de travail

Il serait intéressant que la Commission du Travail et de l'Emploi analyse rapidement le dossier.

COM (2010) 117 - statistiques européennes en matière de tourisme

Il serait intéressant de s'enquérir auprès du STATEC si le document ne comporte pas d'obligations que le Luxembourg ne saurait remplir.

COM (2010) 119 - initiative citoyenne

M. Ben Fayot est désigné comme rapporteur. Le dossier sera analysé lors de la prochaine réunion de la commission.

COM (2010) 120 - droits des passagers voyageant par mer

Le document est reclassé comme document B et est dans la compétence de la Commission de l'Economie, du Commerce extérieur et de l'Economie solidaire.

COM (2010) 121 - droits des passagers dans le transport par autobus

Le dossier est communiqué à la fois à la Commission du Développement durable et à la Commission de l'Economie, du Commerce extérieur et de l'Economie solidaire.

COM (2010) 135 - programme législatif et de travail

Le Président de la commission suggère d'organiser une discussion en séance publique sur le programme, puisqu'il s'agit du premier programme de travail de la nouvelle Commission européenne.

Plusieurs membres de la commission soutiennent cette idée, mais à condition qu'une telle discussion ne soit pas organisée tous les ans. Le représentant du groupe déi gréng réitère sa demande d'inviter Mme Viviane Reding, Vice-Présidente de la Commission européenne, en commission. Le Président de la commission indique que l'invitation sera relancée.

Le Président de la commission suggère aux membres d'évoquer l'éventuelle organisation d'un débat en séance publique au niveau des groupes politiques.

Les listes sont adoptées avec les modifications énoncées ci-dessus.

5. Divers

Visite prioritaire auprès de la Commission européenne (14 et 15 avril 2010)

Le projet de programme de la visite prioritaire, qui est ouverte à tous les députés, est distribué aux membres. L'idée principale est d'établir un contact avec la Commission européenne. Les sujets inscrits à l'ordre du jour sont notamment les questions institutionnelles, la fiscalité, le marché intérieur et le changement climatique. En principe, chaque sujet fait l'objet d'un exposé introductif suivi d'une séance questions-réponses.

Il est suggéré de déterminer les questions à évoquer et de préparer le dossier ensemble avec le Gouvernement.

Projet de loi 6116¹

¹ Projet de loi 6116 portant approbation des Statuts de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA), faits à Bonn, le 26 janvier 2009.

Le rapport est disponible et peut être adopté lors de la prochaine réunion.

Avenir de l'UEO

L'accord de Bruxelles vient d'être dénoncé. L'Assemblée de l'UEO continue ses travaux jusqu'en juin 2011, mais il n'existe pas de remplacement pour l'Assemblée et le contrôle parlementaire de la défense ne sera plus assuré.

Un membre estimerait intéressant de discuter sur l'UEO avec M. le Ministre des Affaires étrangères. Le Traité de Lisbonne ne saurait remplacer l'UEO, car la portée des obligations est différente.

Il est décidé de discuter sur l'avenir du contrôle parlementaire de la défense lors d'une prochaine réunion. Un membre de la délégation auprès de l'Assemblée de l'UEO suggère de communiquer une note du secrétariat de l'Assemblée sur les pistes envisageables. Le dossier pourrait par ailleurs être évoqué dans le cadre de la visite prioritaire auprès de la Commission européenne, soit lors de l'entrevue avec M. Van Rompuy, soit lors de la discussion sur l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne.

Notion d'acte législatif européen

Le Conseil de l'Union européenne a communiqué une note quelque peu confuse sur la notion d'acte législatif européen.

APEM

Plusieurs membres proposent l'organisation d'une réunion avec la délégation auprès de l'APEM.

Nouveau concept stratégique de l'OTAN

Il est proposé de discuter le moment venu avec le Gouvernement sur le nouveau concept stratégique de l'Alliance.

Proposition de loi 6020²

Les étapes de la procédure applicable aux propositions de loi sont les suivantes : dépôt, décision de recevabilité, transmission au Gouvernement, renvoi à une commission parlementaire, inscription à l'ordre du jour d'une commission, discussion en séance publique endéans les six mois sur la poursuite de la procédure législative. Mme la Ministre de la Coopération peut être invitée en commission pour discuter sur la proposition de loi.

La secrétaire,
Isabelle Barra

Le Président,
Ben Fayot

² Proposition de loi 6020 modifiant la loi modifiée du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement.